

Cfdt:

Secteur
Sécurité Sociale

NÉGO INTÉRESSEMENT

LA CFDT SIGNE POUR ÉVITER LA PERTE SÈCHE !

À la Sécurité sociale, l'intéressement est un droit, pas une faveur. La **CFDT** l'a toujours défendu, sans jamais accepter qu'il remplace l'augmentation de la valeur du point. Dans le contexte actuel, ne pas signer, c'était prendre le risque de perdre ce dispositif. La **CFDT** a donc décidé de signer l'accord d'intéressement pour 2026, 2027 et 2028.



La **CFDT** a obtenu un meilleur équilibre dans le calcul de l'intéressement :

Le COMEX a accepté de faire évoluer la répartition de la masse d'intéressement à 50 % pour la part nationale et 50 % pour la part locale, une demande de la **CFDT** depuis 2022.

La CFDT revendique toujours la revalorisation de la valeur du point avec rattrapage de l'inflation et minimum garanti de 180 € bruts mensuels

ATTENTION : L'INTÉRESSEMENT PEUT DISPARAÎTRE !

La **CFDT** signe, mais elle ne peut pas sauver seule l'accord.

Avec 27,77 %, la **CFDT** n'atteint pas seule le seuil légal de 30 %. Il faut donc d'autres signataires pour valider l'accord.

Mais ce n'est pas fini : même signé, l'accord peut encore être bloqué. À partir du 16 juin, les syndicats non signataires auront 15 jours pour faire opposition.

Si 50 % ou plus des syndicats s'y opposent, l'accord tombe. Et si l'accord tombe, l'intéressement disparaît.

→ Le texte est ouvert à la signature jusqu'au 16 juin.

Vos droits se défendent par le vote.
Intéressement, valeur du point, acquis sociaux :
donnez plus de poids à la **CFDT**.
Aux prochaines élections professionnelles, votez **CFDT** !

Flashez
pour plus
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer

